

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	L	C	N/C	N/C	Aucun rapport reçu.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09.02.2015	L	C	L	C	Reçu 26.02.15.	
1.3.	SC	Rapport national	23.11.2014	L	C	L	C	Reçu 05.12.14.	
1.4.	Commission	Questions d'application en suspens	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun retour.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	26.02.2015	L	C	L	C	Source - CQ 2015.	
		Marquage des navires ²		L	C	L	C		
		Marquage des engins ²		L	C	L	C		
		Marquage des DCP ²		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur industriel.	
		Fiches de pêche à bord ²	C	C	L	C	Source - CQ 2015.		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas applicable (Objection S17).	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	26.02.2015	C	C	L	N/C	Source - CQ 2014: grands filets dérivants pas interdits.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Source – IOTC-2014-CoC11-IR09 : Aucune pêcherie majeure n'utilise de DCP. A 6 canneurs dans le RAV.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni. CQ 2015 indique que les informations ont été partiellement soumises.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Reçu 14.01.11 (Initial)	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	31.12.2009	C	C	C	C	Source - F.No. 43-40/2003 Fy.II Vol.II daté du 20.07.11.	
Liste des navires ³ pêchant SWO	N/A	N/A		N/A	N/A	Ne cible pas SWO et ALB.			

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Information à fournir dans le rapport de mise en œuvre.

³ 24 m de longueur hors-tout et plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché hors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises et ALB en 2007	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis 01/07/2003	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires pas aux normes CTOI: fourni TJB au lieu de TB. Informations obligatoires manquantes: numéro d'immatriculation, Port d'immatriculation.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis 01/07/2006	C	P/C	C	P/C			
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - Fy II Vol II daté du 20.07.11 et CQ 2014: ne délivre pas de licence aux navires étrangers.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis 01.07.2007	C	P/C	L	N/C	Source - CQ 2015: indique <i>pas applicable</i> .		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.		
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon										
5.1.		Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	L	C			
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs industriels.		
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	L	P/C	Données pas déclarées pour toutes les flottes.	
			Finales	30.12	C	P/C	L	P/C		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	L	P/C	Données déclarées incomplètes.		
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs industriels.		
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	L	P/C	Données pas déclarées pour toutes les flottes.	
			Finales	30.12	C	P/C	L	P/C		
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Données non fournies.		
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs industriels.		
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Données non fournies.	
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier									
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - F.No. 43-40/2003 Fy.II Vol.II daté du 20.07.11: ne délivre pas de licence aux navires étrangers.	
			• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A		N/A
		Finales		30.12	N/A	N/A	N/A		N/A
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	N/C	N/C	L	P/C	Données agrégées comme 1 espèce.	
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	N/C	N/C	L	P/C	Données déclarées incomplètes (manque l'effort et les prises par mois).	
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des Alopiidæ	Depuis 07.07.2010	C	P/C	L	N/C	Source:- CQ 2015: pas interdit.	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (Carcharhinus longimanus)	Depuis 14.08.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas applicable (Objection S17).	
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	26.02.2015	C	C	C	C	Source - Indian Wildlife (Protection) Act 1972: espèces protégées.	
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	C	P/C	C	P/C	Source - IOTC–2013–SC16–NR09: Les LL doivent avoir à bord des coupe-lignes et des dégorgeoirs.	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs industriels.	
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC–2013–SC16–NR09: n'a pas de navires pêchant au sud des 25°S	
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé ²	Pour PS 26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs industriels.	
7.10.	Res 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine ²	Pour PS 26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	C	C	L	N/C	9 navires et ressortissants identifiés dans INN; c.f. Proposition de Liste INN 2015, dans Circulaire 2015-23. le CQ 2015 indique aucune implication INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26.02.2015	C	C	L	N/C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Païement contribution PRO	16.08.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26.02.2015	N/C	N/C	L	N/C	Source - CQ 2015: indique non applicable.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) ²	Depuis 01.07.2010	N/C	N/C	L	N/C	Aucune information fournie.	
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	L	N/C		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	26.02.2015	C	C	L	N/C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	L	N/C	Source - CQ 2015: indique non applicable.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1er semestre (2014)	01.10.14	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - CQ 2015: pas d'importations de BET.	
11.2.		Rapport 2e semestre (2013)	01.04.14	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ² (2013)	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Source - CQ 2015: exportations BET. Rapport obligatoire non fourni.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	Depuis 01.07.2002	N/A	N/A	N/C	N/C	Source - CQ 2015: indique non applicable.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - F.No. 43-40/2003 Fy.II Vol.II daté du 20.07.11: N'autorise pas les navires étrangers à entrer dans ses ports	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Depuis 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées ²	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC-2013-CoC10-IR09: N'importe pas de thons et aucun navire étranger ne débarque de thons dans les ports indiens.	

Commentaires sur le niveau d'application par l'Inde des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Inde des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11^e session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Inde par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaires.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les navires en activité dans la zone CTOI en 2012 et 2013, comme exigé par la Résolution 10/08.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur l'avancement et la mise en place du SSN, comme exigé par la Résolution 06/03.
• N'a pas fourni les données de captures, d'efforts de pêche et de fréquences de taille comme exigé par la Résolution 10/02.
• N'a pas fourni les données de captures relatives aux requins, comme exigé par la Résolution 05/05.
• N'a pas mis en œuvre un programme d'observation, comme exigé par la Résolution 11/04.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de l'Inde.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Inde des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.

Après examen du Rapport d'application 2015 de l'Inde, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
Problèmes de conformité répétés		
• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaire, comme requis par S17	N/C	N/C
• N'a pas fourni la liste des navires en activité, comme requis par la Résolution 10/08.	N/C	N/C
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes CTOI sur la Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout), fourni TJB au lieu de TB, manque : immatriculation, Port d'immatriculation, comme requis par la Résolution 14/04.	P/C	P/C
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires aux normes CTOI sur la liste des navires autorisés < 24 metres, fourni TJB au lieu de TB, manque: Immatriculation, Port d'immatriculation, comme requis par la Résolution 14/04.	P/C	P/C
• N'a pas adopté de SSN pour tous les navires de plus de 15m de LHT, comme requis par la Résolution 06/03.	N/C	P/C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la mise en place et le fonctionnement des SSN, comme requis par la Résolution 06/03.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les captures nominales aux normes de la CTOI pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises et effort aux normes de la CTOI pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré les prises et effort aux normes CTOI pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.	N/C	N/C

• N'a pas déclaré la captures nominales de requins aux normes CTOI comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré les prises et effort sur les requins aux normes CTOI , comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles sur les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre l'interdiction sur les requins-renards comme requis par la Résolution 13/06.	N/C	P/C
• N'a pas mis en complètement en œuvre l'obligation pour les palangriers d'avoir à bord des coupe-lignes et des dégorgeoirs, comme requis par la Résolution 12/04.	P/C	P/C
• N'a pas fourni le rapport sur les transbordements des navires nationaux dans des ports étrangers, comme requis par la Résolution 14/06.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs, aucun déploiement, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs, pas de couverture en mer pour les navires > 24m, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs, pas de couverture en mer pour les navires < 24m, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas fourni les rapports d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
Problèmes de conformité non répétés		
• N'a pas fourni son rapport de mise en œuvre, comme requis par l'Article X de l'Accord.	N/C	C
• N'a pas mis en œuvre l'interdiction des grands filets dérivants, comme requis par la Résolution 12/12.	N/C	C
• 9 navires et ressortissants identifiés dans des activités INN (Résolutions 11/03 et 07/01).	N/C	C
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs pour les débarquements artisanaux, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	C
• N'a pas fourni toutes les informations obligatoires sur l'Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale, comme requis par la Résolution 14/04.	N/C	N/A
• N'a pas fourni les informations obligatoires sur les institutions et fonctionnaires autorisés, comme requis par la Résolution 01/06	N/C	N/A